

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2009**

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 25 septembre 2009 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, David LAZARUS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Marie-Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU (à partir du point 3), Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, , Marc VIRION, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Magaly MARTIN, Chrystelle BERTRAND, Clotilde BILLOIR.

Ont délégué leur droit de vote :

- ✓ Marie-France SERRA, représentée par Jean-Louis MENNE
- ✓ Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Danièle BLAS
- ✓ Pascal BOIS, représenté par Sylviane LEROUGE
- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Roger GRABLI
- ✓ Daniel BESSE, représenté par David LAZARUS
- ✓ Agnès LECOMTE, représentée par Michel FRANÇAIX
- ✓ Rafaël DA SILVA, représenté par Magaly MARTIN

Absent :

Françoise GALLOU (jusqu'au point 2) Doriane FRAYER, Kenza MOTAÏB

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services  
Stéphane GODARD, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h.35.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (19 présents, 7 pouvoirs, soit 26 votants).

Madame Chrystelle BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2009 est adopté à l'unanimité (soit 26 voix pour).

\*

**Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

N° SG-DM-2009-51 portant passation d'un contrat avec la compagnie Musicalix pour la représentation d'un spectacle à la Maison de l'Enfance. Le coût total de cette prestation est de 600,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-52 portant passation d'une convention simplifiée de formation professionnelle continue avec ECF COTARD ENTREPRISES. Le coût total de cette prestation est de 2.070,00 € HT, soit 2.475,72 € TTC.

N° SG-DM-2009-53 portant passation d'une convention simplifiée de formation avec l'association FIGESE-CT. Le coût total de cette prestation est de 240,00 €.

N° SG-DM-2009-54 portant passation d'un contrat d'accueil de séjour pour le CLSH à LA FERME DU LARIQUET. Le coût total de ces prestations est de 1 800 €.

N° SG-DM-2009-55 portant passation des conventions d'accueil pour le CLSH avec LA FERME DE RICHEMONT. Le coût total de ces prestations est de 1 920 €.

N° SG-DM-2009-56 avenant n°2 au contrat pour la maintenance n° 01.11.2008-CHAM du logiciel ATAL II avec la société ADUCTIS. Le coût total de ces prestations est de 265.00 € HT : soit 316.94 TTC.

N° SG-DM-2009-57 - Feu d'artifice du 13 juillet 2009 avec la société MEPHISTO. Le coût de cette prestation s'établit comme suit : 3 200,00 TTC.

N° SG-DM-2009-058 portant passation d'un marché en vue la réalisation des travaux pour l'aménagement des vestiaires des services techniques municipaux et la création d'une porte sectionnelle dans le bâtiment de l'usine d'assemblage COSEL.

► de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société EOS Construction, sise 36, avenue Salvador Allendé – Bâtiment H – 60000 Beauvais, pour un montant de : 107.640,00 € TTC

N° SG-DM-2009-059 portant passation d'un marché en vue de la conception de formats et de la production de vidéos pour la ville de Chambly.

► de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société Demain.tv , sise 1 rue Patry – 92220 Bagneux, pour un montant de : ► Minimum – 6 numéros / Maximum – 12 numéros.

N° SG-DM-2009-60 Fixant les tarifs d'occupation du domaine public.

N° SG-DM-2009-61 portant passation de conventions de formation continue avec Condorcet Formation. Le coût total de ces prestations est de 420,00 € TTC.

N° SG-DM-2009-062 portant passation d'un contrat en vue de la préparation au CACES Chariot de manutention à conducteur porté de catégorie 3 pour la ville de Chambly.

► de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société IPFAC – SEMAFOR sise, 1076, rue du président Roosevelt – 60750 CHOISY AU BAC, pour un montant de : 1.088,36 € TTC

N° SG-DM-2009-64 portant passation d'un contrat d'entretien et de maintenance des aires de jeux avec E.S.E. Le coût total de cette prestation est de 1 960,00 € HT.

N° SG-DM-2009-65 portant passation d'un contrat avec l'association PROMOSTITS pour un concert avec le groupe KYBB le 17 mai 2009. Le coût total de cette prestation est de 300,00€.

N° SG-DM-2009-066 portant passation d'un marché en vue de la location de nacelles et petits matériels pour la ville de Chambly.

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société KILOUTOU, sise 53, rue Constantin Pecqueur – 95150 TAVERNY, pour un montant de : Minimum – 15.000,00 € HT / Maximum – 65.000,00 € HT

N° SG-DM-2009-067 portant passation d'un marché en vue de la surveillance, l'achat de diverses fournitures ainsi que la location de structures gonflables pour la mise en place d'une animation estivale sur le thème de la plage

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société I.T.F. sise 1, boulevard de l'Oise – 95030 CERGY-PONTOISE, pour un montant de :

Pour le lot 1 : fourniture de sable blanc et de bordures bois de type bastaings pour un montant de 11.949,24 € TTC

Pour le lot 2 : enlèvement et transport du sable pour un montant de 5.173,90 € TTC

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société TIM TAM sise 98, rue principale – 67360 DURRENBACH , pour un montant de :

Pour le lot 3 : Location de structures gonflables

7.116,20 € TTC

» de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société SOUM TOP SECURITE PRIVEE (STSP), sis 22 rue de la commanderie – 91100 Corbeil Essonne , pour un montant de :

Pour le lot 4 : Gardiennage de la place et protection du matériel

minimum : 2.000,00 € HT / maximum : 10.000,00 € HT.

N° SG-DM-2009-68 portant passation d'un marché en vue de la réalisation du désherbage de la voirie et divers lieux publics

» de signer le marché relatif à la prestation sus désignée avec la société LOISELEUR, sise 44 rue Aristide Briand – BP 80003 - 60870 Villers St Paul, pour un montant de : minimum : 2.000,00 € HT / maximum : 12.500,00 € HT

### **Mise à disposition de personnel : information du conseil municipal**

Suite à la vacance du poste de chargé d'accueil du Syndicat d'Initiative des Portes de l'Oise, il avait été proposé la mise à disposition gratuite à l'association d'un agent de la commune (adjoint technique de deuxième classe) pour une durée de un an, à hauteur de vingt-et-une heures hebdomadaires à compter du 17 septembre 2007. Cette mise à disposition a été prolongé d'un an en septembre 2008.

Compte tenu de l'intérêt général poursuivi et des actions mises en place par le syndicat d'initiative, cette mise à disposition a été renouvelée, avec l'accord de l'agent, pour une période d'un an à compter du 17 septembre 2009.

### **Vœu du conseil municipal contre la privatisation de La Poste**

Le conseil municipal de Chambly réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

Le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011.

Ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

En Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

Le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

La population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

Une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal. C'est pourquoi,

Le conseil municipal,  
*A l'unanimité (26 voix pour) :*

- ❖ Se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009
- ❖ Soutient l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste pour en permettre le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la commune
- ❖ Demande la tenue d'un référendum sur le service public postal

**RAPPORT N°1 : Commission départementale de sécurité et d'accessibilité-  
Désignation d'un représentant suppléant**

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Monsieur le Maire a désigné Monsieur René DISTINGUIN afin de représenter la ville à la commission départementale de sécurité et d'accessibilité. Afin d'assurer la présence de la ville à toutes les réunions, il est proposé de désigner Monsieur Marc VIRION comme suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (26 voix pour)*

- ❖ APPROUVE cette désignation.

**RAPPORT N° 2 : Rapport annuel du service public de l'assainissement –  
Exercice 2008**

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 2005, le rapport annuel 2008 du service public de l'assainissement est présenté à l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal,

- ❖ PREND acte du rapport annuel établi par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et Environs (S.I.A.P.B.E.) pour l'exercice 2008.

*N.B : Arrivée de Madame Françoise GALLOU à partir du rapport N°3*

**RAPPORT N° 3 : Rapport annuel du service public de distribution du gaz –  
Exercice 2008**

Rapporteur : David LAZARUS

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics font obligation à l'exécutif de la commune de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur l'exercice précédent.

Le conseil municipal,

- ❖ PREND acte du rapport annuel établi par Gaz Réseau de France pour l'exercice 2008.

**RAPPORT N° 4 : Rapport annuel du Syndicat d'Electricité de l'Oise – Exercice  
2008**

Rapporteur : Jean-Louis MENNE

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics font obligation à l'exécutif de la commune de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur l'exercice précédent.

Le conseil municipal,

- ❖ PREND acte du rapport annuel établi par Syndicat d'Electricité de l'Oise (S.E. 60) pour l'exercice 2008.

**RAPPORT N° 5 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2009 – DM n° 2**

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la nomenclature M14,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ AUTORISE les opérations budgétaires suivantes :

Virements de crédits :

- *Crédits complémentaires pour le financement du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise (Etudes et travaux VRD) :*

Du c / 2113 / 020: - 30 000,00 €

Au c / 27634 / 01: + 30 000,00 €

- *Crédits complémentaires pour la réalisation des travaux rue Barbusse*

Du c / 2313/ 020 / 999 : - 7 000,00 €

Au c / 2315 / 822 / 206 : + 7 000,00 €

**RAPPORT N° 6 : BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PORTE SUD DE L'OISE – EXERCICE 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre des opérations immobilières prévues,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ AUTORISE les opérations budgétaires suivantes :

Ouvertures de crédits :

- *Section d'investissement :*

Au 16874 : + 30 000,00 €

Au 3354 (chapitre 040) : + 18 000,00 €

Au 3355 (chapitre 040) : + 12 000,00 €

- *Section de fonctionnement :*

Au 7133 (chapitre 042) : + 30 000,00 €

Au 605 : + 18 000,00 €

Au 6045 : + 12 000,00 €

**RAPPORT N° 7 : Réalisation d'un ensemble de services à la population**

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre de la réalisation d'un ensemble de services à la population comportant restaurant municipal, accueil de loisirs et périscolaire, une action forte en matière de développement durable est menée, conformément à la volonté d'engagement environnemental de la Municipalité.

Il est rappelé que cette opération a déjà fait l'objet de deux demandes de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation d'un sondage de reconnaissance sur nappe phréatique fin 2008 et pour le surcoût en terme de prestations travaux liés au développement durable en juin 2009.

Il apparaît qu'il est possible pour la commune d'être éligible aux financements du FEDER sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (27 voix pour) ;*

- ❖ Valide le montant du surcoût travaux pour les prestations environnementales pour un montant de 283.830,00 € hors taxes, sur un montant prévisionnel d'opération de 3.279.496,00€
- ❖ Adopte le plan de financement modificatif suivant :

Europe FEDER	85.149,00 €
Conseil Régional FREME	42.574,50 €
Conseil Général de l'Oise au titre des constructions publiques	1.036.620,00 €
ADEME sur étude hydrogéologique	12.633,00 €
ADEME sur présent surcoût environnemental	42.574,50 €
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (subvention)	36.481,90€
Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise (prêt sur 15 ans)	72.963,79 €
Participation ville	1.950.499,31 €
Total	3.279.496,00€

- ❖ Sollicite un financement auprès de l'Europe au titre du FEDER d'un montant de 85.149,00€
- ❖ Prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée,
- ❖ Prend l'engagement d'assurer la conservation en bon état des ouvrages, et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

#### **RAPPORT N° 8 : Modification du régime indemnitaire des policiers municipaux**

Rapporteur : David LAZARUS

Compte tenu de la nomination d'un agent au grade de chef de service de police municipale, il est proposé au conseil municipal d'étendre le régime indemnitaire des policiers municipaux aux agents relevant de ce grade au taux de 26%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ DECIDE d'instituer l'indemnité spéciale de fonction des chefs de service de police municipale au taux maximum de 26%

### **RAPPORT N° 9 : Modification du PLU – Approbation du document**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Monsieur le Maire félicite Monsieur GOUIN et les services municipaux pour la concertation totale et l'ampleur du travail réalisé.

Le dossier de modification du PLU a été mis à l'enquête publique du 13/05/09 au 13/06/09. Durant l'enquête, des observations ont été apportées par la commune sur des incohérences ou erreurs mineures diverses relevées dans les documents et par le public sur 2 points particuliers :

- Intégration de coloris supplémentaires autorisés en zone UL (Z.A.C. Porte Sud de l'Oise).
  - Autorisation d'implantation de cabanes de jardins en zone UC (Croix où l'on Prêche).
- Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 10/07/09 avec avis favorable sans réserves sur le projet de modification présenté par la commune ainsi que sur les demandes formulées lors de l'enquête..

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la modification du PLU.

### **RAPPORT N° 10 : Cession du parking du collège et divers ouvrages**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Le conseil général de l'Oise projette de céder à la Commune les biens suivants :

- Parking visiteurs.
- Aire de retournement des cars.
- Bassin de rétention des E.P.
- Gymnase Daniel Costantini.

La cession sera effectuée sous réserve de remise par le département de l'Oise de l'ensemble des procès-verbaux, plans, D.O.E., D.I.U.O. et autres documents attestant de la conformité et de la bonne exécution des ouvrages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la cession à la commune de la parcelle AI 320 figurant sur le plan de division établi par le cabinet A.E.T
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette cession et à signer les actes correspondants.

### **RAPPORT N° 11 : Cession des espaces publics du lotissement « La Croix où l'on Prêche »**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Le protocole d'accord entre Oise Habitat et la commune signé en 2004 prévoit qu'à l'issue de la réalisation du lotissement et réception définitive des travaux de viabilité et d'aménagement, les voiries, réseaux divers, espaces verts et équipements publics seront transférés dans le patrimoine de la Commune.

La cession sera effectuée sous réserve de remise par Oise Habitat de l'ensemble des procès-verbaux plans, D.O.E., D.I.U.O. et autres documents attestant de la conformité et de la bonne exécution des ouvrages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la cession à la commune de la parcelle AI 318 figurant sur le plan de division établi par le cabinet Aeby
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette cession et à signer les actes correspondants.

#### **RAPPORT N° 12 : Cession de diverses parcelles de terrain – Résidence du Bois Hourdy**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Les copropriétaires de la résidence du Bois Hourdy ont proposé la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AD 175 à 180 situées rue de la Pomarède constituant en partie les aires de stationnement existantes le long de cette voie. Les biens ont été estimés par la Direction des Services Fiscaux à 3 000,00 €. La cession sera effectuée sous réserve de remise en état préalable des ouvrages par la copropriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la cession à la commune des parcelles précitées en vue de leur classement ultérieur dans le domaine public communal
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette cession et à signer les actes correspondants.

#### **RAPPORT N° 13 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise : Acquisition parcelle SCI OTTAVIA**

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, la commune souhaite acquérir pour un montant de 115.000,00 € la parcelle AM n°37 (1110 m<sup>2</sup>), appartenant à la SCI OTTAVIA et comprenant un bâtiment à usage commercial afin de s'assurer la maîtrise foncière des terrains. Il convient par ailleurs de régulariser la location du bâtiment

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette acquisition et à signer l'acte de vente.
- ❖ AUTORISE le paiement d'une indemnité d'un montant de 10.260,00€ au titre de l'occupation du site pour les années 2007 à 2009.

#### **RAPPORT N°14 : Versement d'une subvention exceptionnelle**

Rapporteur : David LAZARUS

Dans le cadre de l'organisation de la Fête du Cidre, le Syndicat d'Initiative de Chambly sollicite une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700,00 € au Syndicat d'Initiative de Chambly.

#### **RAPPORT N° 15 : Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des besoins des services au Pôle Culture- Sports- Jeunesse – Vie associative,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
*A l'unanimité (27 voix pour) ;*

- ❖ Décide de créer un poste d'animateur territorial à temps complet (catégorie B)

#### **RAPPORT N° 16 : Aménagement de la place Vauquelin- Approbation du programme**

Rapporteur : David LAZARUS

La place Vauquelin forme un carrefour complexe, peu lisible pour les véhicules et difficile pour les piétons et les circulations douces. 7 voies dont 2 routes départementales transitent par la place Vauquelin et forment le carrefour.

La circulation du carrefour est actuellement gérée par un système de feux tricolores vétustes. Ce carrefour constitue actuellement un point névralgique du plan de circulation de la commune. Il se situe à la jonction des axes Est-Ouest et Nord-Sud de la commune.

La place Vauquelin est le point central des liaisons intra-urbaines notamment Est-Ouest. Sa faible fluidité pour les véhicules engendre des stratégies d'évitement du carrefour par de nombreux automobilistes, à l'origine d'un déplacement de la circulation sur les rues périphériques non adaptées à ce trafic déplacé.

La place Vauquelin constitue également une difficulté importante dans les déplacements piétons entre les zones Est et ouest de la commune. Elle se situe sur les axes de déplacements piétons utilisés notamment pour se rendre au collège Jacques Prévert ; dans la zone sportive (2 halle des sports ; 1 tennis ; 1 piscine).

Aussi, il est envisagé de réaliser les travaux suivants :

- L'aménagement du carrefour afin d'améliorer la fluidité des véhicules,
- la sécurisation des circulations piétonnes et routières,
- la mise en séparatif des réseaux EU / EP de la place,
- l'aménagement d'espaces verts et l'intégration de mobilier urbain.

Le montant de l'opération est fixé à 560.000,00 € HT. Le montant des travaux affecté à l'opération est de 450.000,00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) ;

- ❖ Approuve le programme de travaux.

### **DIVERS**

Monsieur le Maire évoque les nombreuses manifestations qui auront lieu dans les prochains jours (« fête du cidre » le samedi 26 septembre ; « fête des sports » le dimanche 27 septembre avec la venue du président du Conseil Général de l'Oise : Yves Rome et la présence du Haras de Chambly ; la journée « On échange sur le handicap », le samedi 3 octobre ; la brocante le dimanche 4 octobre ; la réception des nouveaux habitants le vendredi 9 octobre et la venue des Tréteaux de France, le vendredi 16 octobre).

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21 h. 40.

Fait le 30 septembre 2009.

Le Député Maire,



Michel FRANÇAIX